

VILLE DE COURSEULLES SUR MER

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 AVRIL 2026

La séance est ouverte à 18 H 30

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	<u>ETAIENT ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :</u>
M. Olivier LAVAULT	
Mme Sarah BEAUDOUX	
M. Serge MORISSET	
Mme Alexandra PIERRE	
M. Eric FALAISE	
Mme Sophie CREPON	
M. François LECOQ	
Mme Anne-Marie VAN VEEN	
M. Jérôme IGUAL	
Mme Alicia LECOQ	A donné pouvoir à M. Jérôme IGUAL à partir du point n°15
M. Eric BOSMEL	
Mme Iris JEANNE	
M. Patrice PETIT	
Mme Fanny GODIER	
M. Frédéric GALLIEN	
Mme Colette PETIT	
M. Olivier LAURENT	
Mme Catherine MOREL	
M. Raphaël RAMIREZ	Absent – A donné pouvoir à Mme Sarah BEAUDOUX
Mme Justine LABOUISE	Absente – A donné pouvoir à M. Jean-Philippe AILHAUD
M. Jean-Philippe AILHAUD	
Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX	
M. Sébastien GEFFROY	
Mme Michèle TANNE	
Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS	
M. Hubert REBULET	Absent – A donné pouvoir à Mme Christel NOEL
Mme Christel NOEL	

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Fanny GODIER

Point n°1 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (*Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS, M. Sébastien GEFFROY, Mme Christel NOEL et M. Hubert REBULET*) adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Point n°2 – Comptes de gestion 2025 du budget principal et du budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal à la majorité de **25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (*Mme Christel NOEL et M. Hubert REBULET*) approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Comptable du Trésor Public

Point n°3 – Comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal à la majorité de **24 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (*Mme Christel NOEL et M. Hubert REBULET*) approuve le compte administratif du budget principal et approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025.

Point n°4 – Affectation du résultat pour le budget principal et le budget annexe

Le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** approuve l'affectation des résultats de l'année 2025.

Point n°5- Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal à la majorité de **23 VOIX POUR, 3 CONTRE** (*Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE et Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS*) et **1 ABSTENTION** (*M. Sébastien GEFFROY*) décide de fixer les taux de fiscalité 2026 ainsi que proposés :

- taxe foncière sur les propriétés bâties → 39,54 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties → 36,95 %
- taxe d'habitation → 9,21 %

Point n°6 – Fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal à la majorité de **23 VOIX POUR et 4 CONTRE** (*Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY*) autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Point n° 7 – Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune de Courseulles sur Mer

Le Conseil Municipal à la majorité de **23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (*Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY*) approuve le règlement budgétaire et financier tel que présenté.

Point n°8 – Révision des autorisations de programmes et ajustement des crédits de paiement 2026

Le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** approuve la révision des autorisations de programme et ajustement des crédits tels que présentés.

Point n°9 – Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 CONTRE** (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS, M. Sébastien GEFFROY, Mme Christel NOEL et M. Hubert REBULET) adopte le budget principal 2026, tel que présenté.

Point n°10 – Admission en non-valeur de créances éteintes

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** décide de l'admission en non-valeur de créances éteintes des produits qui seront annulés par mandats.

Point n°11 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 CONTRE** (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS, M. Sébastien GEFFROY, Mme Christel NOEL et M. Hubert REBULET) attribue une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 468 150 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026.

Point n°12 – Modification des tableaux des effectifs permanents et non permanents

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** modifie le tableau des effectifs permanents et non permanents tel que présenté.

Point n°13 – Création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** décide la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

Point n°14 – Participation à la stèle Léo Major à LEVIS (Canada)

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** valide la participation financière de Courseulles sur Mer, au financement de la stèle en hommage au soldat Léo Major et aux vétérans du Régiment de la Chaudière, à hauteur de 500 €.

Point n°15 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations selon les états présentés ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION et MONTANT
Anciens Combattants 500 €
Ne participe pas au vote : Mme Colette PETIT 22 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
ACC (Association Culturelle de Courseulles) 40 000 € (sous réserve de la réception de la facture comptable)

(dont 35 000 € versés en avance sur subvention en décembre 2025 et mars 2026 par délibérations)
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
APPC (Association des Plaisanciers du Port) 300 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Cercle des Jardiniers 150 €
Ne participent pas au vote : Mme Michèle TANNE et Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS 23 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX et M. Sébastien GEFFROY)
Chœur Marguerite Rioult 500 € en subvention exceptionnelle (concert)
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Cœur de Nacre Photo 500 € (pour investissement sur présentation de la facture)
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Chiens Sportifs à l'eau ACSE Normandie 400 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Cavaliers de Courseulles Equitation 250 € (pour investissement sur présentation de facture)
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Collège Quintefeuille (UNSS) 550 € 450 € (10 € par enfant Courseullais) + 100 € en subvention exceptionnelle championnats de France de voile UNSS)
UNANIMITE
Coopérative école primaire et maternelle (OCCE) 500 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Club de l'amitié 300 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Courseulles Running 300 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Ecole de Voile 21 000 € (pour investissement sur présentation de la facture)
22 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Fidélité Gaulliste 630 €

22 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Handball Club 25 000 €
UNANIMITE
Harmonie Municipale 6 000 €
UNANIMITE
OCS (Office Courseullais des Sports) 25 000 € (sous réserve de la réception de la facture comptable)
UNANIMITE
RSGC Football 10 000 € (avec justificatif facture achat des buts)
UNANIMITE
SNSM 250 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
SRC (Société des Régates de Courseulles) 500 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Souvenir Juno 100 €
UNANIMITE
Tarot 200 € en subvention exceptionnelle
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
Typhoon's 150 €
UNANIMITE
Volants de Nacre 200 €
23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY)
YCPAC (Yacht Club Plongée Arromanches Courseulles) 500 € (pour investissement sur présentation de la facture)
23 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX et M. Sébastien GEFFROY)

Point n°16 – Proposition des commissaires pour la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS, M. Sébastien GEFFROY, Mme Christel NOEL et M. Hubert REBULET) approuve la liste de 32 noms proposée.

Point n°17 – Convention de transfert de gestion d'une partie du domaine public maritime à Courseulles sur Mer

Le Conseil Municipal à la majorité de **23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (*Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Michèle TANNE, Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS et M. Sébastien GEFFROY*) approuve le projet de convention de transfert de gestion d'une partie du domaine maritime à Courseulles sur Mer (terre-plein à l'extrémité de la rue des Essarts).

Point n°18 – Avenant n°2 à la concession de l'équipement, de l'entretien et de l'exploitation des plages de Courseulles sur Mer

Le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** approuve l'avenant n°2 au cahier des charges de la concession de la plage naturelle de Courseulles sur Mer.

Point n°19 – Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement – Tarifs des marchés d'approvisionnement applicables au 1^{er} Juillet 2026

Le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** approuve la grille tarifaire proposée.

La séance est levée à 22 H 35

LE MAIRE
Olivier LAVAULT



Affiché le 07 MAI 2026